

très bien les jours difficiles quand les petits marchands détaillants se sont transformés en philanthropes, vendant à crédit à quiconque était dans la gêne. Nombre d'entre eux ont alors fait faillite à cause de leur générosité. Nous devons savoir gré à nos petits marchands canadiens de l'aide qu'ils ont fournie aux ouvriers agricoles et autres aux jours les plus sombres de nos difficultés économiques.

Dans toutes les villes du Canada, les députés peuvent trouver des preuves de l'esprit d'initiative de cette classe. Bien souvent, ses membres font partie des conseils municipaux et concourent à l'établissement d'institutions publiques,—postes de pompiers, arénas et autres genres de bâtiments. Il y a d'innombrables exemples du travail accompli par les commerçants de détail du Canada.

Malheureusement, ces gens sont aux prises avec des difficultés qu'ils n'ont pas suscitées, difficultés qui peuvent entraîner leur disparition comme tels au Canada. Je le répète, comme résultat d'une situation qu'ils n'ont pas suscitée, ils sont à la merci des grandes sociétés de détail. Comme d'autres députés, j'ai reçu une lettre de l'Association des marchands détaillants qui attire notre attention sur ce grave état de choses. J'aimerais citer un extrait de cette lettre:

Au cours des dix dernières années, une situation s'est établie au Canada qui atteindra bientôt le point où quelques grandes sociétés seront en mesure d'étouffer le commerce de détail de notre pays. A moins qu'on n'adopte rapidement des mesures législatives pour contrecarrer cette tendance, les petits commerces, piliers de l'entreprise privée et de la concurrence efficace, pourront être supprimés.

Nous avons constaté des événements analogues déjà dans les industries de l'automobile et de l'essence. La lettre poursuit ainsi:

Le fait est que, sous notre régime actuel, la concurrence entre les gros établissements et les établissements indépendants de détail est inégale. En effet, la puissante société a accès à des millions de dollars sur le marché des actions et des obligations tandis que cette ressource n'est pas à la portée du petit détaillant.

Les résultats de cette inégalité sont manifestes à l'heure actuelle dans toutes les villes canadiennes. L'établissement à succursales possède de grands immeubles neufs et coûteux, des parcs de stationnement et de l'équipement. Le marchand indépendant est logé dans de vieux immeubles et son équipement est démodé.

Je porte cette question à l'attention de la Chambre parce que la demande soumise par les marchands détaillants me semble raisonnable. Je ne m'oppose pas aux grandes entreprises car il y a place pour elles. Cependant, le petit marchand doit incontestablement avoir sa place, lui aussi, au Canada. Il me semble que nous avons raison de prêter des fonds aux cultivateurs, à des fins de réadaptation; nous aurions raison également d'étendre ce principe aux petits marchands

qui formulent cette demande par l'entremise de l'Association des détaillants.

Nous savons que la loi sur le prêt agricole canadien a aidé beaucoup de cultivateurs à sortir d'une situation financière embarrassante; le petit marchand, qui se trouve aujourd'hui en difficulté, devrait avoir accès aux mêmes avantages financiers en vue d'assurer sa réadaptation. Le ministre a un exemplaire de la lettre que j'ai citée. En attirant l'attention du gouvernement sur cette question, je l'exhorte à songer immédiatement à donner à ces petits commerçants indépendants la possibilité de survivre et de poursuivre la belle tâche qu'ils ont accomplie par le passé en contribuant à l'édification des institutions que nous sommes heureux d'avoir à l'heure actuelle.

M. Hamilton (York-Ouest): En écoutant le débat cet après-midi, j'ai eu le sentiment que certaines des paroles que j'ai prononcées à la Chambre des communes à propos du budget se vérifiaient.

J'ai dit à cette époque qu'il était clair que le Gouvernement voulait que cette session soit la plus calme qu'il y ait jamais eu, afin que rien ne vienne nuire à l'efficacité de son appel au peuple de notre pays, mais que j'avais l'impression que ses espoirs à cet égard ne survivraient pas bien longtemps. Je pense que ce que nous avons entendu cet après-midi prouve qu'en dépit des protestations du gouvernement il n'est pas parvenu à s'assurer la maîtrise des affaires extérieures de notre pays, et il ne faut pas s'étonner qu'à cette étape, de telles questions soient soulevées à la Chambre des communes, car le gouvernement a renoncé totalement à son autorité dans la conduite des affaires étrangères au nom du peuple de notre pays.

Je ne consacrerai pas plus de temps à cette affaire. Ces derniers jours, nous avons été plus d'une fois préoccupés par la très étonnante suite d'événements auxquels a été mêlé un autre de nos ministres. Je me reporte à l'époque de la mort de sir James Dunn et aux diverses étapes par lesquelles nous sommes passés depuis, à propos de cette succession.

Les honorables députés se rappelleront qu'il y a un an environ, ce très important problème a été soulevé à la Chambre des communes. Il s'agissait de savoir si l'exécuteur testamentaire d'une succession de ce genre avait le droit d'agir en tant que tel tout en restant ministre de Sa Majesté. Si le Gouvernement avait suivi les conseils qui lui ont alors été donnés, je crois que la série de discours auxquels a donné lieu le déroulement des événements qui se sont produits depuis n'aurait pas été nécessaires. En réalité, en abordant ce sujet l'an dernier, j'ai dit éprouver plus de chagrin que de colère.